

Documents fiscaux 2023

Aperçu et calendrier

BMO Nesbitt Burns

Nous savons que la période des déclarations de revenus est importante pour les investisseurs. Selon la nature de vos placements et les opérations dans votre compte, vous pourriez recevoir divers documents et feuillets fiscaux dont vous aurez besoin pour préparer votre déclaration de revenus annuelle. Pour vous aider à recueillir les renseignements nécessaires, nous vous donnons ici un aperçu des feuillets et autres documents que BMO pourrait vous faire parvenir, et précisons leur date de disponibilité. Il convient de noter que ce calendrier peut faire l'objet de changements. Assurez-vous d'avoir reçu tous vos documents fiscaux avant d'envoyer votre déclaration de revenus à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec (pour les résidents du Québec) pour éviter de devoir produire une modification de déclaration. À titre de rappel, la date limite d'envoi des déclarations de revenus est le **30 avril 2024** pour la plupart des contribuables canadiens.

Notez que selon vos préférences de transmission, vos documents fiscaux seront affichés sur le site CyberAccès^{MD} BMO Nesbitt Burns et/ou envoyés par la poste dès qu'ils seront disponibles. Si vous n'êtes pas déjà inscrit à l'accès aux documents fiscaux en ligne, adressez-vous à votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns.

Document/ feuille fiscal	Aperçu	Date d'envoi prévue	Date de disponibilité en ligne prévue
Comptes enregistrés			
Reçus de cotisation REER (cotisations REER)	Produits aux fins de la déclaration des cotisations versées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).		
	Pour les cotisations versées pendant l'année civile 2023.	Semaine se terminant le 12 janvier	Semaine se terminant le 12 janvier
	Pour les cotisations versées pendant les 60 premiers jours de l'année 2024.	Semaine se terminant le 26 janvier et chaque semaine par la suite	Semaine se terminant le 26 janvier
Rapports sur les successions	Pour déclarer les transferts et les versements dans des régimes enregistrés en même temps que la déclaration des revenus des successions.	Semaine se terminant le 16 février	Non disponibles en ligne. Seront envoyés par la poste pendant la période d'envoi prévue.
T4A/Relevé 1/ NR4 (retraits de REEE)	Indiquent les paiements d'aide aux études reçus par le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou d'autres sources.	Semaine se terminant le 9 février	Semaine se terminant le 9 février
T4RSP/Relevé 2/ NR4 (retraits de REER)	Indiquent les retraits d'un REER.	Semaine se terminant le 9 février	Semaine se terminant le 9 février

Document/ feuille fiscal	Aperçu	Date d'envoi prévue	Date de disponibilité en ligne prévue
Comptes enregistrés (suite)			
T4RIF/Relevé 2/ NR4 (retraits de FERR)	Indiquent les retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) ou d'un fonds de revenu de retraite réglementaire (FRRR).	Semaine se terminant le 9 février	Semaine se terminant le 9 février
T4FHSA/ Relevé 32 /NR4 (cotisations et retraits du CELIAPP)	Indique les cotisations, les retraits admissibles et imposables, l'impôt sur le revenu retenu et les transferts d'un Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un autre CELIAPP.	Semaine se terminant le 23 février	Non disponibles en ligne. Seront envoyés par la poste pendant la période d'envoi prévue.
Comptes non enregistrés			
Trousse fiscale qui comprend le résumé des feuillets d'impôt de 2023, le rapport sur les titres étrangers et la lettre des frais, le cas échéant	<p>Résumé des feuillets d'impôt de 2023 : Ce document fournit un résumé du ou des feuillets d'impôt – et des dates de livraison prévues – que les clients recevront de BMO, en fonction des titres détenus dans leurs comptes en 2023 et de toute activité fiscale qui a été exécutée. Il sera ainsi plus facile de confirmer que vous avez reçu tous vos feuillets d'impôt de BMO avant de remplir votre déclaration de revenus de 2023.</p> <p>Rapport sur les titres étrangers : Liste de tous les actifs étrangers détenus, par pays (conformément aux exigences de déclaration du formulaire T1135 de l'ARC).</p> <p>Lettre des frais : Détail des frais payés pendant l'année civile pour les comptes des programmes sur honoraires de BMO Nesbitt Burns ou les comptes Portefeuille futé BMO.</p>	Semaine se terminant le 26 janvier	Semaine se terminant le 26 janvier
T5/Relevé 3/ NR4 (revenus de placement)	Indiquent les revenus de placement en actions et obligations, ainsi que les intérêts sur soldes créditeurs, qui ont été reçus pendant l'année.	D'ici au 29 février	D'ici au 29 février
Sommaire des opérations (T5008/ Relevé 18)	Indique toutes les opérations sur titres effectuées pendant l'année civile.	D'ici au 29 février	D'ici au 29 février
T5/Relevé 3/ NR4 (autres revenus de placement)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des revenus tirés de sociétés à actions scindées.	Semaine se terminant le 23 février	Semaine se terminant le 23 février

Document/ feuille fiscal	Aperçu	Date d'envoi prévue	Date de disponibilité en ligne prévue
Comptes non enregistrés (suite)			
Relevé des gains/ pertes réalisés	Liste de tous les titres vendus dans votre compte pendant l'année civile.	Entre le 14 et le 22 mars	Entre le 14 et le 18 mars
T3/Relevé 16/ NR4 (revenus de fiducies et de fonds communs de placement)	Indiquent le revenu des placements détenus dans des fiducies de revenu, des FNB ou des fiducies de capital. Remarque : Dans le cas des fonds communs de placement, les feuillets fiscaux sont envoyés directement par les sociétés de fonds respectives.	Semaine se terminant le 29 mars*	Semaine se terminant le 29 mars*
T5013/ Relevé 15 (revenus d'une société en commandite)	Feuillets produits aux fins de la déclaration de la répartition entre associés résidents du Canada des revenus tirés d'une société en commandite. Remarque : Le crédit d'impôt pour exploration minière de la Saskatchewan (relevé SK-METC) est envoyé aux contribuables de la province qui achètent des actions accréditatives admissibles émises par des entreprises minières ou d'exploration minière.	Semaine se terminant le 29 mars*	Semaine se terminant le 29 mars*
Déclarations de revenus des États-Unis (revenu de source américaine)			
1099-INT	Comprend les intérêts à déclarer et est émis pour : • les personnes des États-Unis détenant un CELI; • les propriétaires effectifs des États-Unis d'une entité intermédiaire (p. ex., société de personnes, fiducie de constituant ou fiducie simple).	Semaine se terminant le 26 janvier	Non disponibles en ligne. Seront envoyés par la poste pendant la période d'envoi prévue.
1099-DIV	Comprend les dividendes à déclarer et est émis pour : • les personnes des États-Unis détenant un CELI; • les propriétaires effectifs des États-Unis d'entités intermédiaires (p. ex., société de personnes, fiducie de constituant ou fiducie simple).	Semaine se terminant le 26 janvier	
1099B	Comprend le produit brut à déclarer de la disposition des titres et est émis pour : • les résidents des États-Unis (avec ou sans retenue d'impôt de réserve de 24 %) détenant un CELI; • les résidents des États-Unis sans documents (avec une retenue d'impôt de réserve de 24 %) détenant des comptes non enregistrés.	Semaine se terminant le 2 février	

Document/ feuille fiscal	Aperçu	Date d'envoi prévue	Date de disponibilité en ligne prévue
Déclarations de revenus des États-Unis (revenu de source américaine) (suite)			
Formulaire 1042-S	<p>Comprend les revenus de source américaine à déclarer et est émis pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les propriétaires effectifs non américains d'entités intermédiaires (p. ex., société de personnes, fiducie de constituant ou fiducie simple); • les personnes non américaines détenant des comptes enregistrés qui ont résidé hors du Canada ou des États-Unis pendant plus de cinq ans et qui ont touché un revenu de source américaine, mais n'ont pas fourni de formulaire W-8BEN; • d'autres comptes intermédiaires; • les comptes ayant un numéro d'identification fiscale des États-Unis détenant des titres d'une société en commandite cotée en bourse assujettis à la retenue d'impôt en vertu des alinéas 1446(a) et 1446(f). 	Semaine se terminant le 15 mars	Non disponibles en ligne. Seront envoyés par la poste pendant la période d'envoi prévue.

Résidents du Québec

Les résidents du Québec recevront les relevés suivants de Revenu Québec, en même temps que les feuillets d'impôt pour la déclaration de revenus au fédéral :

- Relevé 1 ou Relevé 2 avec la trousse du feuillet T4
- Relevé 3 avec la trousse du feuillet T5
- Relevé 16 avec la trousse du feuillet T3
- Relevé 15 avec la trousse du feuillet T5013
- Relevé 18 avec la trousse du feuillet T5



* Les feuillets fiscaux sont produits en fonction de l'information fournie par les émetteurs. L'envoi des feuillets fiscaux dans le cas des émetteurs qui ne fournissent pas l'information requise à temps sera retardé et les documents seront accessibles le plus tôt possible après ces dates.

BMO Gestion privée fournit cette publication dans un but d'information seulement. Cette publication ne prétend pas offrir de conseils professionnels et ne doit pas être considérée comme telle. Le contenu de cette publication provient de sources que nous croyons fiables, mais BMO Gestion privée ne peut pas garantir son exactitude ou son exhaustivité. Il est préférable de consulter un représentant de BMO concernant votre situation personnelle ou financière. L'information contenue dans ce document ne constitue pas une analyse définitive de l'application des lois fiscales, fiduciaires ou successorales. Les commentaires sont de nature générale et, par conséquent, nous vous conseillons d'obtenir un avis professionnel sur votre situation fiscale particulière.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successorales et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les services et les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de BMO Services conseils en assurances et planification successorales inc., une filiale en propriété exclusive de BMO Nesbitt Burns Inc. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. BMO Nesbitt Burns Inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et de l'organisme canadien de réglementation des investissements. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée. 4 DE 4